

Des villes à la hauteur des cantons

Autor(en): **Marco, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1663

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Economiser 33000 francs... et faire taire les consommateurs

économiesuisse voudrait supprimer la Commission fédérale de la consommation. De son côté, l'UDC réclame la peau de la Commission contre le racisme et l'antisémitisme. La politique de concordance fout le camp.

Le professeur Laurent Moreillon quitte la Commission fédérale de la consommation. Il est déçu. Les recommandations de la commission qu'il préside ne sont guère écoutées. *économiesuisse* saisit l'occasion pour suggérer la suppression pure et simple d'un organe inutile. Ces propos font bondir Véronique Matthey qui représente la Fédération romande des consommateurs (FRC) au sein de ladite commission. C'est le seul lieu où les consommateurs peuvent faire entendre leur voix. Ils y détiennent un tiers des sièges, l'économie un autre tiers. Les milieux scientifiques, juristes, économistes ou chimistes cantonaux, occupent les autres postes. La commission cherche à concilier les intérêts souvent divergents et fait des recommandations, notamment pour l'élaboration des lois. Ce rôle est utile au travail du Conseil fédéral. Pour Véronique Mat-

they, le malaise autour de la commission n'est pas dû à son manque d'efficacité. C'est le reflet du climat politique conflictuel qui règne aujourd'hui. Les milieux économiques pratiquent de plus en plus souvent la politique de la chaise vide. En suggérant la dissolution d'une commission qui ne coûte à la Confédération que 33000 francs par année, les milieux économiques veulent simplement éliminer une voix qui n'est pas forcément en harmonie avec leur politique.

Des lacunes importantes

Le président Laurent Moreillon juge que la modification de la loi sur la protection et l'information des consommateurs mise en consultation cet été n'est que le pâle reflet du texte recommandé par la commission. C'est une des causes de sa démission. La FRC est moins pessimiste. Le pro-

jet prévoit notamment une nette amélioration de l'information sur les produits. La loi sur les denrées alimentaires est très précise à ce sujet. Mais les lacunes sont très importantes dans le secteur non alimentaire et notamment sur les offres de loisirs et de voyages. Elles seront comblées si le projet est adopté. La commission alerte régulièrement le Conseil fédéral sur des objets les plus divers: opacité des prix chez les dentistes, proliférations des pourriels (spam), surendettement des jeunes. Ces recommandations ne sont pas sans effet.

Touche pas à ma commission! conclut donc la FRC. L'intérêt des consommateurs ne doit pas faire les frais de la polarisation grandissante de la politique suisse, la même polarisation qui pousse l'UDC à réclamer la suppression de la Commission fédérale contre le racisme. *at*

Zurich

Des villes à la hauteur des cantons

Le canton de Zurich ne renoncera pas aux transplantations cardiaques. Ce refus signe l'arrêt de mort de la répartition des tâches entre cantons en matière de médecine de pointe.

Cette «affaire» transpose dans le champ médical ce qui se déroule depuis longtemps dans le domaine de l'aménagement du territoire national. Une manifestation de la difficile reconversion de la solidarité confédérale face à la concentration croissante des activités et des populations dans et autour des grandes villes du pays, face à la force d'attraction de plus en plus grande de celles-ci.

L'acuité de la polémique sur la

répartition des activités médicales de pointe doit beaucoup à la sous-estimation par la classe politique et les intellectuels de ce pays des questions relevant de l'aménagement du territoire et de leur évolution sans doute irréversible. Aujourd'hui encore cette cécité politique et culturelle est partagée par l'Office fédéral du développement territorial (ODT) qui défend encore la «concentration décentralisée», un très ancien concept des années trente redéfini au début des années septante et toujours en service, mais complètement inopérant face à l'évolution réelle du territoire.

Zurich a sans doute de bonnes raisons de refuser de s'insérer

dans un processus très ambigu de répartition d'activités importantes où tous les partenaires jouent au poker menteur dans un impossible scénario entre collaboration et concurrence.

Le canton de Zurich abrite la principale ville du pays, la métropole, la ville-mère. Les autres grandes villes, Bâle et Genève, sont des villes-filles, des villes-sœurs. On ne peut sans risques les affaiblir. La Suisse a besoin de ses grandes villes pour exprimer son identité par leur intermédiaire. Ce sont, au propre comme au figuré, les portes d'entrée de la Confédération.

Les villes sont en concurrence pour forger leurs identités. Tant

mieux. Tout est préférable en la matière à l'absence de différence. Il faut que s'établisse une hiérarchie des villes. L'aménagement du territoire national consistera alors à réguler les rapports entre des villes en mouvement et non plus à attribuer a priori des activités entre les cantons.

Certes malgré la forte polarité de leur ville, les Zurichois, trop longtemps frappés par un immobilisme politique et culturel, sont parfois quelque peu autistes, encore insuffisamment conscients de leur position et de leurs responsabilités. Mais avec une autre politique territoriale, cette attitude devrait changer rapidement. *dm*